



Edité le : 07/02/2025

Rapport d'analyse Page 1 / 2

SAUR VALLEE DU RHONE

AGENCE GARD LOZERE  
30000 NIMES

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE25-12856	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DD DU GARD
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2502-24785-1</b>	<b>N° Prélèvement :</b>	00184035
<b>N° Analyse :</b>	00185485	<b>Nature:</b>	Eau de distribution
<b>Point de Surveillance :</b>	COMMERCES-PARTICULIERS	<b>Code PSV :</b>	<b>0000001338</b>
<b>Localisation exacte :</b>	chemin de la Costière		
<b>Dept et commune :</b>	<b>30 AUJARGUES</b>		
<b>Coordonnées GPS du point (x,y)</b>	<b>X :</b> 43,7904842200	<b>Y :</b>	4,1244411800
<b>UGE :</b>	0212 - SYNDICAT DE VILLEVIEILLE		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	D2	<b>Type Analyse :</b>	D2.CP
<b>Nom de l'exploitant :</b>	SAUR AGENCE NIMES-GARRIGUES ZI SAINT CEZAIRE AVENUE DU DR PLEMING 30000 NIMES	<b>Motif du prélèvement :</b>	CP
<b>Nom de l'installation :</b>	VILLEVIEILLE ET SYNDICAT	<b>Type :</b>	UDI
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 04/02/2025 à 08h10 Réception au laboratoire le 04/02/2025 à 13h50 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BUCHET Caroll - LSEHL Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine	<b>Code :</b>	000590
<b>Traitement :</b>	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 04/02/2025 à 13h50

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Mesures sur le terrain</b> Température de l'eau	11D2-CP 11.2	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25	#

.../...

Édité le : 07/02/2025

Identification échantillon : LSE2502-24785-1

Destinataire : SAUR VALLEE DU RHONE

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
pH sur le terrain	11D2-CP	7.5	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0		6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	11D2-CP	0.33	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#
Chlore total sur le terrain	11D2-CP	0.40	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#
Bioxyde de chlore avant dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05			
Bioxyde de chlore après dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05			
Durée de dégazage	11D2-CP	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013				
<b>Analyses physicochimiques</b>									
<b>Métaux</b>									
Nickel total au 1er jet	11D2-CP	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	20		#
Plomb total au 1er jet	11D2-CP	< 2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2	10		#
Cuivre total au 1er jet	11D2-CP	< 0.010	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010	2.0	1.0	#

11D2-CP ANALYSE (D2.CP) D2 CU NI PB (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Nicolas ROUX  
Valideur technique

